



**Rectorat de l'académie de Créteil**

**DEEP 4**

Affaire suivie par :

Isabelle Taïeb

Tél : 01 57 02 63 01

Mél : [ce.deep@ac-creteil.fr](mailto:ce.deep@ac-creteil.fr)

4, rue Georges-Enesco

94 010 Créteil Cedex

[www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

## **Annexe 1**

Circulaire n°2023-112

### **DOSSIER POUR LE RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT**

#### **EN SITUATION DE HANDICAP DANS LE CORPS DES**

- **Professeur des écoles**

-

- **Professeur de second degré**

#### **ETAT CIVIL**

-  Mme  M

- Nom d'usage : .....

- Nom de famille : .....

- Prénoms : .....

- Date de naissance : .....

- Lieu de naissance : .....

- Nationalité française : oui  non

- Autre nationalité : .....

- Adresse : .....

- N° de téléphone : .....

- Adresse électronique : .....

- Situation de famille : .....



# ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## - DIPLOMES

Titres obtenus et admissibilités concours :

Dates :

- .....  
- .....  
- .....  
- .....

.....  
.....  
.....  
.....

## - SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

Etes-vous enseignant d'un établissement privé sous contrat d'association avec l'Etat ?

- Oui

Non

Si oui, quel est votre statut ?

Délégué auxiliaire

Suppléant (e) second degré

Suppléant(e) premier degré

- Etablissement d'affectation :

- Si non, quel emploi occupez-vous ?

Fait à ..... le .....

### Signature

Votre dossier devra impérativement comporter les documents suivants :

- les annexes 1 et 2 ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité ou une photocopie des titres de séjour en cours de validité au-delà du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour établir la demande de dérogation à la nationalité ;
- La photocopie du ou des diplômes, des attestations d'admissibilité ;
- Le(s) justificatif(s) d'expérience professionnelle, le cas échéant ;
- La notification de la CDAPH (MDPH) vous reconnaissant la qualité de travailleur en situation de handicap ; Attention ! en ce qui concerne la RQTH, veiller à ce que le délai de validité couvre au moins la 1<sup>ère</sup> année du contrat BOE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, sous peine de rupture de ce contrat ;
- Un certificat médical établi par un médecin agréé déclarant la compatibilité du handicap avec l'emploi postulé ;
- Pour les candidats qui postulent à un poste en EPS, ils devront fournir :
  - l'attestation de sauvetage aquatique
  - l'attestation de secourisme (PSC1)
- Pour les candidats qui postulent à un poste dans le 1<sup>er</sup> degré, ils devront fournir :
  - l'attestation de natation (50 m) - l'attestation de secourisme (PSC1)
  - ou une dispense par un certificat médical.